

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 06 juillet 2023

en fonction : **14**

Conseillers présents : **13**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK Christelle ép. SCHMIT ; M Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

Présent par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

4 – Demande de renouvellement d'une concession au cimetière communal

Monsieur le Maire présente la demande de Madame HENTZEN née KREMETTER Ginette, domiciliée 4 Rue de la Chapelle à Haute-Sierck qui sollicite à son nom le renouvellement de la concession précédemment attribuée au nom de son mari HENTZEN Gabriel dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'agit de l'emplacement de N° 83 de 2 m² situé dans la 4^{ème} rangée à droite de l'entrée principale, dans le cimetière communal.

VU la délibération N° 8 du conseil municipal en date du 15/09/2020, fixant à 50 € le m² de concession au cimetière de Kerling-Lès-Sierck pour une durée de 30 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la demande de Madame HENTZEN née KREMETTER Ginette en lui accordant le renouvellement de la concession pour 30 années, emplacement de N° 83 de 2 m² situé dans la 4^{ème} rangée à droite, dans le cimetière communal et ceci à compter 01 juillet 2023.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 06 juillet 2023

Le Maire, Guy HOCHARD

